Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212900617-20251216-D20251228-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 26
votants : 29

L'an deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures quinze, le seize décembre, le Conseil municipal de la Ville de GOUESNOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Stéphane ROUDAUT, Maire.

Objet :
2025-12-28
Rapport annuel d'exécution du MPPE groupe scolaire Isabelle-Autissier - exercice 2024

Date de convocation du Conseil municipal :
4 décembre 2025

PRÉSENTS : M. ROUDAUT, maire ; M. HERLÉDAN, Mme BRUBAN, M. PÉNARGUÉAR, Mme CLOAREC, M. LEROY, Mme LECOMPTE, M. SALAÜN, Mme COPPIN adjoints ; M. COMBROUX, M. NOURIS, M. KERLOC'H, Mme LALÇON, Mme ABIVEN, M. MERCIER, Mme FAGOT, M. GUILLEVIN, Mme L'HURIEC, M. BOURAYA, M. POULIQUEN, M. CARRALOU, Mme LANSONNEUR, M. BICREL, M. PAUGAM, M. QUÉRÉ, Mme PAYA conseillers.

Absents ayant donné procuration

Mme BIDEAU	procuration à	Mme LANSONNEUR
Mme TORRES	procuration à	M. SALAÜN
M. CALVEZ	procuration à	Mme BRUBAN

Absents :

Secrétaire de séance :
M. GUILLEVIN

Certifié exécutoire
Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

LG

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212900617-20251216-D20251228-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

DÉLIBÉRATION N° 2025-12-28

Administration générale

RECONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE
RAPPORT ANNUEL D'EXÉCUTION DU MARCHÉ DE PARTENARIAT DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE – EXERCICE 2024

Rédacteur : Arnault Millour
Rapporteur : Monsieur Le Maire

Conformément aux dispositions légales et aux attendus du marché de partenariat signé entre la Ville de Gouesnou et Brest métropole aménagement Société publique locale (BMa SPL), il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport d'exécution pour l'année 2024 du marché de partenariat de performance énergétique pour la reconstruction du groupe scolaire Isabelle-Autissier.

Par délibération du Conseil municipal n°2021-09-11 du 30 septembre 2020, la Ville de Gouesnou a confié pour une durée de 20 ans à Brest métropole aménagement SPL (BMa SPL) un marché de partenariat de performance énergétique (MPPE) pour la reconstruction du groupe scolaire du Château-d'Eau et portant sur un investissement total initial de 11,270 M€ HT toutes dépenses confondues – y compris révision des prix – dont 8,236 M€ HT de travaux stricto sensu.

En 2022, le coût des investissements a porté à 10 586 129 € HT hors compte de réserve (via l'avenant n°1 au MPPE), puis à 10 213 104 € HT après contractualisation en 2024 d'un avenant n°2.

Ce contrat a été passé en quasi-régie, en application de l'article 17 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Le Code de la commande publique prévoit qu'en cas de recours à un marché de partenariat, « *le titulaire du marché de partenariat établit un rapport annuel permettant d'en suivre l'exécution* » (article L. 2234-1) et que « *ce rapport est transmis à l'assemblée délibérante en vue de faire l'objet d'un débat* » (article L. 2234-3).

Le présent rapport couvre la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

1. Éléments marquants de l'exercice 2024

L'année 2024 correspond à la première année calendaire d'exploitation intégrale du bâtiment.

S'agissant des panneaux photovoltaïques, ils ont été raccordés à l'école en juillet 2024. BMa SPL a donc été en capacité de suivre les indicateurs de performance à compter du mois de septembre suivant.

Les panneaux ont été connectés au réseau Enedis en décembre 2024 (autoconsommation individuelle).

LG

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212900617-20251216-D20251228-DE

Depuis 2023 et la livraison de l'équipement, la Ville de Gouesnou s'acquitte [illegible] décompose comme ci-après suite à l'intégration de l'avenant n°2 :

Part du Loyer	Intitulé	Valeur annuelle moyenne (en € constants)	Valeur totale sur la durée du contrat (en € constants)
R1	Loyer financier	556 274,42 €	11 453 956 €
R2a	Maintenance	57 818,20 €	1 156 364 €
R2b	GER	68 850,00 €	1 377 000 €
R3	Gestion, y compris Sensibilisation	13 950,00 €	279 000 €

À ces loyers s'adosse une participation de la Ville de Gouesnou d'un montant de 1,5 M€ HT, dont le dernier versement est intervenu en 2023.

2. Éléments financiers et suivi des indicateurs

Le rapport d'exécution annexé à la présente délibération contient les données économiques et comptables et le suivi de plusieurs indicateurs pour l'exercice visé :

- Le compte annuel de résultat de l'exploitation de l'opération objet du marché de partenariat. Celui-ci fait état d'un taux d'avancement des dépenses à 100 % ;
- Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique retenus pour la détermination des produits et charges imputés au compte de résultat de l'exploitation ;
- Les indicateurs de performance ;
- La part d'exécution du marché confiée à des petites et moyennes entreprises ou à des artisans qui s'élève à 48,79 % des dépenses engagées au 31 décembre 2024.

L'avancée des opérations sur l'exercice visé, quatrième année complète d'exécution du contrat, limite le développement ou rend sans objet les chapitres suivants prévus par les articles R. 2234-2 et R. 2234-3 du Code de la commande publique :

- L'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du marché et le tableau d'amortissement de ce patrimoine ;
- Le compte rendu de la situation des autres biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du groupe scolaire ;
- L'état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année ;
- Les engagements à incidences financières liés au marché et nécessaires à la continuité du service public ;
- Les ratios annuels de rentabilité économique et de rentabilité interne du projet, à l'exception de la part d'exécution du marché confiée à des PME ou artisans ;
- Le suivi des recettes annexes perçues par le titulaire en application de l'article L. 2213-9 ;
- Les pénalités demandées et celles acquittées par le titulaire.

Il est donc proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport d'exécution annuel du marché de partenariat de performance énergétique pour la reconstruction du groupe scolaire du Château d'Eau.

Annexes :

- Rapport annuel n°4 d'exécution du MPPE pour l'année 2024
- Synthèse des engagements - 2nde période : 1/09/2024 au 31/08/2025
- Bilan comptable arrêté au 31 décembre 2024

Avis de la commission Moyens généraux du jeudi 11 décembre 2025 : Prend acte

LG

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212900617-20251216-D20251228-DE

Décision du Conseil municipal : Prend acte

Pour extrait conforme,
À Gouesnou, le 16 décembre 2025

Le secrétaire de séance,

Laurent Guillevin

Le Maire,

Stéphane Roudaut

MAIRIE DE GOUESNOU
29850

LG